Comment fonctionne la facturation ?

Selon le mode de règlement que vous avez choisi, vous recevez une ou deux factures par an.

Vous n'êtes pas mensualisé(e)

Vous recevez 2 factures par an. L'envoi de la première facture intervient 2 mois après la relève des compteurs d'eau sur votre commune. Il s'agit de la facture de relève. Elle comprend votre abonnement semestriel en cours et votre consommation réelle annuelle. La seconde facture intervient 6 mois plus tard. Elle comprend l'abonnement semestriel en cours et une estimation de votre consommation basée sur les deux dernières années (facture intermédiaire).

Vous avez opté pour le paiement par mensualisation

Vous ne recevez qu'une facture par an (facture de relève). Elle vous est envoyée 2 mois après la relève des compteurs d'eau sur votre commune. Elle comprend votre abonnement annuel et votre consommation réelle.

Calendrier de relève et de facturation

Utilisez le moteur de recherche ci-dessous pour connaître les mois de relève des consommations aux compteurs d'eau sur votre commune, ainsi que les mois d'envoi des factures.

RESE
131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex